

Commune de Saint-Dizant-du-Gua

Plan Local d'Urbanisme

P.L.U.

Plan de zonage

Dossier d'approbation

Conseil municipal du 14/04/2025

Vu pour être annexé à la délibération du 14/04/2025

GHECO URBANISTES

EAU-MEGA

Echelle : 1:5 000e

PLAN OUEST

Cadastre de novembre 2022

Limite de zone

Espaces boisés classés (art. L.113-1 du C.U.)

Eléments patrimoniaux bâtis protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Bâti remarquable à protéger

Mur à protéger

Petit patrimoine

Eléments paysagers protégés au titre de l'article L.151-19 du C.U.

Espaces verts protégés

Arbre Remarquable

Eléments protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.

Haies à protéger ou à créer

Emplacement réservé (art. L.151-41 du C.U.)

Zone de gel (art. L.151-41.5° du C.U.)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (art. L.151-11-2° du C.U.)

OAP sectorielles

Espaces proches du rivage au sens de la loi Littoral (art. L.121-13 du C.U.)

Limite Bande littorale au sens de la loi Littoral (art. L.121-16 et L.121-17 du C.U.)

Coupure d'urbanisation au sens de la loi Littoral (art. L.121-22 du C.U.)

Espace remarquable au sens de la loi Littoral (art. L.121-23 du C.U.)

Secteur soumis au risque submersion marine  
(application réglementaire : voir annexe K du règlement du PLU)  
Source : PAC ETAT 05/08/2024

A titre informatif :

- Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
- Parcelle construite

0

65

130

260

Mètres

N

03/04/2025

N°

Destination

Bénéficiaire

Surface

R1

Extension et l'équipement cimetière/parking

Commune

938,6 m²

R2

Aménagement d'un espace de stockages pour les ateliers municipaux

Commune

661,2 m²

4b

- Ua** | Zone du centre-bourg
- Uar** | Secteur de renouvellement urbain (ancien stade du bourg)
- Uax** | Secteur d'activités économiques du bourg
- Uh** | Secteur déjà urbanisés au sens de la loi Littoral (art. L. 121-8 du code de l'urbanisme)
- Ue** | Zone destinée principalement aux équipements publics et d'intérêt collectif (centre bourg)
- A** | Zone agricole
- Ap** | Secteur agricole paysager
- Ae** | Secteur de la station d'épuration
- N** | Zone naturelle
- Ne** | Secteur du cimetière et aire de stationnement (bourg)
- Nr** | Secteur naturel en espace remarquable au sens de la loi Littoral (art. L. 121-23 du C.U.)